

SEANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.

Adopté par 48 voix contre 2.

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, une reprise de concessions dans les cimetières, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.

M. le Maire

n° 4 - **Communications diverses.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

Mme d'AUX

n° 5 - **Festival de Loire 2009. Communication.**

Mme d'AUX présente l'édition 2009 du 4^{ème} Festival de Loire qui se déroule du 23 au 27 septembre 2009 sur les quais de Loire entre les ponts George V et Thinat, comprenant :

- un projet scénographique incluant la Capitainerie, le canal d'Orléans, différents villages, des terrasses, des ateliers....,

- un rassemblement de 220 bateaux avec le Portugal mis à l'honneur, proposant des animations nautiques et des promenades en Loire,

- une programmation de plus de 200 spectacles durant les 5 jours de festivités.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Mme SAUVEGRAIN

n° 6 - **Commission, établissements d'enseignement et S.E.M. Modification des représentants de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à plusieurs modifications des représentants de la Ville au sein des organes suivants :

- Etablissements d'enseignement :
- . groupe scolaire Pauline Kergomard :

Nombre de voix obtenues :
M. MONTEBELLO : 40 voix
M. RICOUD : 11 voix

M. MONTEBELLO est désigné.

. école élémentaire du Nécotin : M. POISSON en remplacement de Mme CARRE ;

Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.

- Commission Cadre de Vie : Mme LECLERC en remplacement de Mme PARAYRE,

Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.

- S.E.M. Orléans-Gestion : Mme GRIVOT en qualité de suppléante de M. le Maire.

Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.

FINANCES

M. MARTIN

n° 7 - **Décision modificative n° 7.**

Afin de régulariser l'imputation de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 42 voix contre 11.

M. CARRE

n° 8 - **Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 248 060 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 124 030 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 248 060 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit deux logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 9 - **Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 74 850 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 37 425 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 74 850 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 10 - **Rentrée scolaire 2009-2010. Communication.**

Mme MARECHAL présente :

- d'un part, la fréquentation des centres de loisirs de l'été 2009 à hauteur de 433 enfants en moyenne/jour,
- d'autre part, les effectifs des écoles publiques de la Ville :
 - . en maternelle : 3 762 élèves, soit + 3,04 %
 - . en élémentaire : 5 129 élèves, soit + 3,34 %

L'été a été marqué par de nombreux travaux effectués dans les écoles. Il est à noter l'ouverture du nouveau groupe scolaire Pauline Kergomard à La Source très innovant en matière de développement durable, dont l'inauguration a eu lieu le 3 septembre 2009.

Mme MARECHAL

n° 11 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 372 € aux Jeunesses Musicales de France pour une participation de la Ville aux droits d'entrée aux concerts pour les enfants des écoles en Z.E.P.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 12 - **Quotient familial. Actualisation de la grille tarifaire.**

Le Quotient Familial est établi chaque année pour toutes les familles orléanaises qui en font la demande et permet de pratiquer une politique tarifaire pour différentes prestations organisées par la Ville.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le taux d'actualisation de la grille du quotient familial, en s'alignant sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour l'ensemble des ménages, soit 0,70 % (taux I.N.S.E.E. 2008) ;

2°) de décider de l'application de la nouvelle grille, à compter du 1^{er} janvier 2010.

**Adopté par 46 voix contre 3.
Il y a 6 abstentions.**

Mme MARECHAL

n° 13 - **Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension. Lot n° 1 – Clos et couvert. Approbation d'un avenant.**

Lors de la séance du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'école maternelle René Thinat.

Le projet comportait la création d'un jardin pédagogique dont la mise au point devait être concertée avec l'équipe enseignante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au marché pour le lot n° 1 – Clos et couvert à passer avec le Groupement d'entreprises Perdereau – Pajon – Garcia – Leplâtre – Croixmarie – Croixalmétal, conduisant à une plus-value de 6 817,20 € T.T.C. et portant le montant du marché initial de 1 563 256,90 € T.T.C. à 1 604 655,37 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 14 - **Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de service public de la restauration collective, au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Mme MARECHAL

n° 15 - **Ecole Olympia Cormier. Travaux de restructuration. Constitution d'une servitude temporaire de tour d'échelle sur la propriété voisine. Approbation d'un protocole d'accord.**

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension des bâtiments de l'école Olympia Cormier, la Ville doit accéder à une partie du terrain situé en limite séparative, appartenant à M. et Mme VANNIER, à Orléans, qui devra être occupé temporairement par les entreprises.

Pour permettre à la Ville de procéder à ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord à passer avec M. et Mme VANNIER, portant constitution d'une servitude temporaire de tour d'échelle sur leur propriété située en limite séparative, dans le cadre de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES

M. LEMAIGNEN

n° 16 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport annuel d'activités au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Le Conseil Municipal prend acte.

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 17 - **Requalification des mails 1ère phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Maîtrise d'œuvre. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert européen relatif à la maîtrise d'œuvre de requalification des mails 1^{ère} phase pour la mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean, à passer avec le groupement ERA/VILLE OUVERTE/SARAH SAINSAULIEU/COREDIA, pour un taux de rémunération de 4,6001 %, soit un montant prévisionnel de 1 100 320 € T.T.C.

***Adopté par 42 voix contre 12.
Il y a 1 abstention.***

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

M. CARRE

n° 18 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 74 336 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires et syndics de copropriété.

Adopté par 52 voix.

Il y a 3 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n° 19 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Election des membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues.**

L'article R.300-9. du Code de l'Urbanisme dispose que «Lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues », en vue de désigner un aménageur.

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2009 a approuvé la création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine dont la réalisation sera concédée à un aménageur. Il convient donc de constituer cette commission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de procéder à l'élection des membres de la commission à constituer dans le cadre de la Z.A.C. Carmes-Madeleine ;

2°) de désigner M. le Maire pour mener les discussions avec les aménageurs.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....52
- Bulletins nuls1
- Suffrages exprimés51
- Majorité absolue26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST.....41 voix
- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{51}{5} = 10,2$

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST:

$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,2} = 4,01$

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,2} = 0,98$

La liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

A la plus forte moyenne (ajout virtuel du siège à pourvoir)

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST :

$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Sièges obtenus} + 1} = \frac{41}{4+1} = 8,2$

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Sièges obtenus} + 1} = \frac{10}{0+1} = 10$

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

SONT ELUS

Titulaires :

Suppléants :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Mme MAUROY-PREVOST | - M. GABELLE |
| - Mme RICARD | - Mme de QUATREBARBES |
| - Mme CHERADAME | - Mme PILET-DUCHATEAU |
| - M. POISSON | - M. LANGUERRE |
| - Mme LEVELEUX-TEIXEIRA | - M. GRAND |

M. CARRE

n° 20 - **Z.A.C. du Champ Chardon. Modification du P.O.S. valant P.L.U. et du P.A.Z. Engagement de procédures.**

Le Département a lancé un appel à projet pour la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes dans le nord est de l'Agglomération orléanaise. Son choix s'est porté sur le projet de la Société Résidalya Résidence de France proposé sur un terrain dans la Z.A.C. du Champ Chardon.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de l'engagement de la procédure de la modification du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. du Champ Chardon ;

2°) de prendre acte de l'engagement de la procédure de la modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan d'Occupation Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 21 - **Z.A.C. du Champ Chardon. Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cession d'un terrain.**

La Société Residalya Résidences de France souhaite créer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) dans le Clos du Champ Chardon, dans un environnement calme, vert, aisément accessible et idéalement localisé.

La principale parcelle située dans le périmètre de la Z.A.C. du Champ Chardon, est propriété de l'aménageur, la S.E.M.D.O.

Pour une meilleure insertion paysagère du futur établissement et afin de permettre l'aménagement de parkings, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de céder à la S.A.S. Residalya Résidences de France deux parcelles de terrain nues d'une superficie globale de 934 m², dépendances du domaine privé de la Ville d'Orléans, moyennant le prix de 40 € le m² hors droits et hors taxe, soit une recette prévisionnelle de 37 360 €;

2°) d'autoriser les acquéreurs à procéder à leur frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 22 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisitions foncières dans un immeuble en copropriété 73, rue des Carmes.**

Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine. Dans ce contexte, des copropriétaires de l'immeuble 73, rue des Carmes ont proposé à la Ville la vente de leurs biens.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Compte tenu qu'il apparaît opportun de compléter la réserve foncière de la Ville dans cet îlot, et notamment dans cet immeuble dans lequel la Commune maîtrise déjà un appartement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir deux appartements de type F1 d'une superficie de 34 m² chacun appartenant à la S.C.I. les Longues Allées (M. FORMONT), moyennant le prix total de 146 130 € se décomposant en 130 000 € prix principal pour les deux appartements + 14 000 € d'indemnité de emploi et une indemnité forfaitaire pour perte de loyers de 2 130 €;

2°) d'acquérir un appartement de type F1 au 3^{ème} étage d'une surface de 27,83 m² appartenant à M. et Mme BISSON, moyennant le prix principal de 47 500 € auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 5 750 € soit un total de 53 250 €

Adopté par 42 voix contre 13.

Mme MAUROY-PREVOST n° 23 - **Quartier Bourgogne République. Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 80, quai du Châtelet. Cession foncière à l'aménageur.**

En exécution de la convention d'aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. des Halles 2, il est prévu que la Ville cède à son aménageur, la S.E.M.D.O., l'immeuble de l'ancienne Bourse du Travail, situé 80, quai du Châtelet.

Les occupants actuels de l'immeuble devant être transférés sur un nouveau site entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 janvier 2010, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession de cet immeuble à l'aménageur de la Z.A.C. des Halles 2, la S.E.M.D.O., au prix de 1 400 000 € hors taxes et hors droits, avec une clause de différé de jouissance au profit de la Ville d'Orléans jusqu'au 31 janvier 2010 au plus tard ;

2°) d'autoriser la S.E.M.D.O. à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Adopté par 45 voix contre 10.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE n° 24 - **Acquisition de matériels et logiciels informatiques. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et d'autres communes de l'agglomération. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Dans le cadre du renouvellement des marchés d'acquisition de matériels et logiciels informatiques, la Ville a adhéré au groupement de commandes dont la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est coordonnateur.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Suite à l'appel d'offres lancé le 15 avril 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à passer pour une durée d'une année et reconductibles trois fois, sans que leur durée maximale ne puisse excéder quatre ans, avec les sociétés suivantes :

- . lot n° 2 - serveurs : DELL,
- . lot n° 3 - logiciels : CHEOPS TECHNOLOGY.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

SPORTS ET LOISIRS

M. MARTIN
Mme GRIVOT

n° 25 - **S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil de surveillance de la société. Saison sportive 2008-2009. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville siégeant au Conseil de Surveillance de la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret pour l'exercice écoulé du 1^{er} juin 2008 au 30 juin 2009, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour la saison sportive 2008-2009 qu'ils ont approuvés.

***Adopté par 48 voix.
Il y a 7 abstentions.***

Mme GRIVOT
M. PEZET

n° 26 - **S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010. Conventions cadre de subventionnement, de prestations de service et de mise à disposition de locaux. Approbation d'avenants.**

Compte tenu du statut de l'Entente Orléanaise Loiret (E.O.L.) et des dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, le Conseil Municipal a adopté, par délibération du 24 octobre 2008, le principe d'une nouvelle forme de contractualisation entre la Ville et cette société sportive, formalisée par trois nouvelles conventions cadre : convention de subventionnement, de prestations de services, de mise à disposition de locaux.

Celles-ci ont été établies pour la saison sportive 2009/2010, soit du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les avenants à ces conventions cadre à passer avec l'Entente Orléanaise Loiret pour la saison sportive 2009/2010, afin de déterminer les actions à réaliser et de fixer le montant des flux financiers pour chacun des domaines de contractualisation.

**Adopté par 47 voix contre 3.
Il y a 5 abstentions.**

Mme GRIVOT
M. PEZET

n° 27 - **Clubs sous contrats d'objectifs. Versement des soldes des subventions 2009.**

Selon les termes des contrats d'objectifs passés avec plusieurs clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de fixer les subventions à accorder à ces clubs au titre de l'année 2009, selon le détail figurant dans la délibération ;

2°) de verser le solde des subventions 2009 en fonction des versements réalisés en cours d'année, soit un montant global de 194 000 €

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.**

Mme GRIVOT

n° 28 - **Aides à des associations pour les manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail est dans la délibération, pour un montant global de 20 500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 29 - **« Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap ». Saison 2009-2010. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la Ville souhaite reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2009-2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec le Foyer des Tisons d'une part, et le Foyer des Amis de Pierre d'autre part, afin de préciser les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif. Le tarif de l'activité est fixé à 42,50 € par participant.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 30 - **E.M.I.S. Organisation de sections annuelles. Saison 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'U.S.O. Handball.**

Dans le cadre des activités annuelles proposées par l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'U.S.O. Handball

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

relative à l'organisation de l'activité « handball multisports », durant la saison 2009/2010 à destination des jeunes de 7 à 13 ans. Le coût de cette prestation est fixé à 40 € par séance.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

Mme d'AUX

n° 31 - **Festival de Loire 2009. Partenariats avec des collectivités et des entreprises. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville a entrepris des démarches auprès de collectivités locales, d'organismes et de sociétés privées, afin de proposer différents types de partenariats.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Société Vauban Humanis et La Nouvelle République, afin de préciser les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 32 - **Festival de Loire. Promotion sur l'axe ligérien par l'association des Compagnons Chalandiers. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € T.T.C. à l'association Les Compagnons Chalandiers afin de les aider dans leur démarche de promotion du Festival de Loire 2009.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 33 - **Marché de Noël 2009. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances. Approbation d'un contrat type.**

Le Marché de Noël 2009, organisé par la Ville, accueillera dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances d'occupation du domaine public.

Cette année, le Marché de Noël se situera sur trois places du centre-ville : Place du Martroi, Place de la République et Place de Gaulle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevance pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants du Marché de Noël 2009 dont le détail figure dans la délibération ;

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) d'approuver la reconduction, pour 2009, du contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec chacun des exposants.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 34 - **Plan de relance. Centre Chorégraphique National d'Orléans. Aménagement de locaux complémentaires. Approbation de marchés.**

Par délibération en date du 24 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire de l'aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes pour le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de ces locaux à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération avec une répartition en 11 lots.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 35 - **Soutien à la création artistique. Théâtre de l'œuf à dix pas. Année 2009. Approbation d'une convention.**

Le soutien à la création artistique constitue un des axes fondamentaux de la politique de développement culturel que la Ville met en œuvre.

Au cours de la période 2006-2008, des conventions ont été mises en place avec plusieurs compagnies.

A l'issue de cette première période d'accompagnement, le travail accompli par le Théâtre de l'œuf à dix pas témoigne de qualités clairement identifiées et reconnues en matière de création artistique et de capacités permettant l'accroissement de leur diffusion sur le plan régional, national et international.

La Ville souhaitant renouveler ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention 2009 à passer avec le Théâtre de l'œuf à dix pas définissant les engagements de chacune des parties ;

2°) d'attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de l'association au titre de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

M. VALETTE

n° 36 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes à des associations à caractère culturel :

LABOMEDIA.....	5 000 €
CENT SOLEILS	4 000 €
Fabrika Pulsion	1 000 €
MIXAR	3 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 37 - **Label « Ville d'Art et d'Histoire ». Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « Orléans, une ville de la Renaissance ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Dans le cadre de sa labellisation « Ville d'Art et d'Histoire », la Ville d'Orléans souhaite mettre en œuvre une programmation d'expositions à caractère historique et patrimonial.

Ce nouveau cycle d'expositions est initié par l'importante rétrospective consacrée à l'époque de la Renaissance dans notre ville présentée à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 17 mai au 23 août 2009.

Un circuit propose aux visiteurs une découverte des éléments architecturaux d'époque visibles aujourd'hui, et constitue l'initiative inaugurale de la Ville pour faire vivre son label.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre une subvention de 10 000 € pour l'exposition « Orléans une ville de la Renaissance » à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 38 - **Théâtre Gérard Philipe. Partenariat avec les associations Bath'Art, Grossomodo et Jeunesses Musicales de France. Saison 2009-2010. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les associations suivantes :

Association Bath'Art,
Association Grossomodo,
Association les Jeunesses Musicales de France,

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

afin de préciser les engagements des parties dans le cadre de la programmation du Théâtre Gérard Philipe pour la saison 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 39 - **Muséum. Grande Halle de Chamerolles. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 ». Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Département du Loiret afin d'officialiser les prêts d'œuvres du muséum consentis par la Ville d'Orléans dans le cadre de l'exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 » qui se déroule à la Grande Halle de Chamerolles du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 40 - **Musée des Beaux-Arts. Edition du catalogue de l'exposition Henri-Gaudier Brzeska avec Fage Editions. Coédition du guide des collections permanentes avec Un, Deux...Quatre Editions. Approbation de conventions. Fixation de tarifs.**

Par délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2009, la Ville a décidé de s'associer avec le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, Musée National d'Art Moderne, afin d'organiser une exposition consacrée à Henri Gaudier-Brzeska qui sera présentée du 15 octobre 2009 au 17 janvier 2010 au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. Cette exposition fera l'objet d'un catalogue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec Fage Éditions afin de coéditer le catalogue de l'exposition Henri Gaudier-Brzeska, la prise en charge par la Ville s'élevant à 13 200 €T.T.C. ;

2°) d'approuver la convention à passer avec la Société Un, Deux...Quatre Éditions afin de coéditer le Guide des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts, la part de la Ville s'élevant à 36 172,78 €T.T.C. ;

3°) de fixer les prix de vente à 20 € T.T.C. pour chacun des ouvrages.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 41 - **Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'œuvres d'art. Demande de subventions auprès du F.R.A.M.**

La Ville a décidé d'acquérir pour les collections du Musée des Beaux-Arts et du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais plusieurs œuvres détaillées dans la délibération.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du F.R.A.M. des subventions aussi élevées que possible, relatives à l'acquisition de ces œuvres.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 42 - **Institut d'Arts Visuels. Programme Erasmus 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Europe Education Formation France.**

Dans le cadre des échanges internationaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Agence Europe-Education-Formation France – service Erasmus, permettant le versement des bourses de mobilité aux étudiants de l'Institut d'Arts Visuels pour 19 050 € aux enseignants pour 1 200 € et à l'organisation de la mobilité pour 2 415 € au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE – EAU

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 43 - **Eau Potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2008. Présentation.**

Comme chaque année, et conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le prix et la qualité du service public de l'eau font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

La mise en œuvre de cette communication réglementaire s'effectue pour Orléans de la façon suivante :

- édition d'un rapport comportant un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers ;

- rédaction d'une note liminaire, qui décrit les activités du service public de l'eau potable concédé. Il y est également indiqué le rôle de la Ville en matière de prévention et de contrôle sur la qualité de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Le Conseil Municipal prend acte.

2°) d'approuver le compte rendu technique et financier portant sur l'exercice 2008.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme CUGNY-SEGUIN n° 44 - **Plan Régional pour la Qualité de l'Air. Avis à émettre.**

Conformément à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, la Région Centre a adopté le 14 janvier 2002, pour une durée de cinq ans, son Plan Régional pour la Qualité de l'Air (P.R.Q.A.).

Après une procédure d'évaluation, la Région a engagé en 2008 la révision de ce plan en mobilisant les acteurs concernés par le thème.

Le projet de P.R.Q.A. validé en mai 2009 par la commission a été transmis à la Ville pour avis.

La révision du P.R.Q.A. propose quatre orientations :

- I - approfondir les connaissances de la qualité de l'air,
- II - mieux connaître les effets de la qualité de l'air,
- III - agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- IV - renforcer l'information et la sensibilisation des publics.

Chacune d'entre elles se décline en recommandations, identifiées par une fiche.

La Ville d'Orléans avec son Agenda 21 et son Plan de Déplacements Employés, ses projets de bilan carbone « services et patrimoine » et de Plan Climat Energie Territoire, d'éco-quartiers des Groupes s'inscrit bien dans ces objectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 45 - **Agenda 21. Lutte contre le changement climatique. Demandes de subventions.**

Dans le cadre de son agenda 21 et de son engagement à lutter contre le changement climatique, la Ville a signé, début 2009, la convention des maires afin de soutenir et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Europe sur la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre.

A ce titre, elle s'est également engagée à élaborer dans les deux ans son Plan Climat Energie Territoire, comprenant notamment la réalisation de son bilan carbone « patrimoine et services ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de prendre acte de la démarche d'élaboration du bilan carbone « patrimoine et services » qui concernera l'ensemble de la collectivité et d'élaboration du Plan Climat Energie Territoire ;

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'accompagner la démarche de la Ville, et notamment auprès de l'A.D.E.M.E.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 46 - **Encouragement pour des actions en faveur du développement durable.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 175 € à la C.R.I.I.R.A.D. dont les objectifs sont le développement de l'information sur les rayonnements ionisants, qu'ils soient d'origine naturelle, industrielle ou médicale et l'amélioration de la protection du public et des travailleurs.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - **Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Création de volières. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Le Parc Floral possède actuellement un patrimoine animalier non présenté au public et abrité dans les locaux et dans les volières de l'animalerie.

Dans le cadre du plan d'investissement cofinancé avec le Département du Loiret, la Ville envisage d'installer de nouvelles volières dans un paysage d'évocation tropicale et d'un parcours découverte consacré aux faisans.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché, après procédure adaptée, relatif aux travaux d'aménagement de volières au Parc Floral à passer avec les entreprises suivantes :

lot n° 1 – gros-œuvre V.R.D. - entreprise MALARD, pour un montant de 77 118,08 €T.T.C.,

lot n° 2 – ossatures-habillage-serrurerie – Société VALOIRIS, pour un montant de 207 885,61 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 48 - **Plan de relance. Amélioration de voirie. Marché au titre de l'année 2009. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre du programme d'amélioration de voirie 2009, la Ville a approuvé, par délibération en date du 29 mai 2009, un marché à procédure adaptée à bons de commande avec la Société EUROVIA CENTRE LOIRE.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Pour la réalisation des travaux du plan de relance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à ce marché relatif à l'établissement d'un bordereau de prix complémentaires, sans modification des montants minimum et maximum initiaux.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 49 - **Plan de relance. Avenue de Concyr et rue Winston Churchill. Amélioration de l'éclairage public. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Afin d'assurer le plan de relance des travaux d'amélioration de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif aux travaux d'amélioration de l'éclairage public avenue de Concyr et rue Winston Churchill, à passer avec le groupement C.E.E. CITEOS / S.P.I.E. OUEST, pour un montant de 155 175,02 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 50 - **Distribution publique d'électricité. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public. il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités de E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre, délégataire du service public de la distribution d'électricité, au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme DE QUATREBARBES n° 51 - **Distribution publique de gaz. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de Gaz de France Réseau Distribution Centre, délégataire du service public de la distribution de gaz, au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme CHERADAME n° 52 - **Parc de stationnement Le Martroi. Délégation de service public. Rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités de la Société VINCI PARK, délégataire de service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 53 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs suivants :

- Association Loire Vistule	1 700 €
- Association Orléans Trait d'Union Monde	2 500 €
- Rotary Club d'Orléans.....	2 415 €
- M. Clément JOLY	500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET-DUCHATEAU n° 54 - **Office de Tourisme et de Congrès. Demande de classement. Avis à émettre.**

Le classement de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, arrêté en avril 2005 pour cinq années par la Préfecture du Loiret, arrive à son terme prochainement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable sur la procédure mise en œuvre pour le nouveau classement de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la demande de classement en 3 étoiles.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. FOUSSIER

n° 55 - **16ème soirée de la qualification organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret. Attribution d'une subvention.**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret organise depuis une dizaine d'années les soirées de la qualification afin de valoriser l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans les secteurs des métiers de l'artisanat.

L'organisation de cette manifestation se fait en partenariat et son coût est estimé à 51 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret pour l'organisation de la 16^{ème} soirée de la qualification.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 56 - **Forum du Commerce organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Attribution d'une subvention.**

La Chambre de Commerce et d'Industrie organise le 5 octobre 2009 au Centre de Conférences d'Orléans le Forum du commerce à destination des acteurs du commerce.

La C.C.I. organise cette manifestation en partenariat avec l'Etat, dans le cadre du programme d'actions F.I.S.A.C. Le coût de cette opération s'élève à 86 000 € avec une aide de l'Etat de 21 500 €

Elle sollicite une aide de la Ville pour la location du matériel et les services liés à l'organisation du forum.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret pour l'organisation de ce Forum.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 57 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'établissement SUBWAY (MC PARTNERS) relative à l'octroi d'une subvention au titre du F.I.S.A.C. ;

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) d'approuver l'octroi d'une subvention de 7 279 € à cet établissement.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mme BARRUEL

n° 58 - **Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ». Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention.**

La Ville est partenaire du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », communément appelé « Cosmetic Valley » depuis la décision, prise en Conseil Municipal du 27 janvier 2006, d'accompagner la création de ce pôle.

Le pôle Cosmetic Valley a fait l'objet d'une évaluation positive de l'Etat en juin 2008, ce qui a permis à la Cosmetic Valley de faire partie des trente et un pôles de compétitivité labellisés par l'Etat.

Depuis sa labellisation « pôle de compétitivité » en 2005, la Cosmetic Valley a permis de faire émerger plus de 16 projets élaborés conjointement entre les entreprises du pôle et des laboratoires publics de recherche dont ceux d'Orléans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'Association Cosmetic Valley afin de la soutenir dans sa démarche dans le cadre du contrat de performance approuvé le 10 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 59 - **Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ». Convention relative au projet COSMEREV. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », la Ville est partenaire du projet de Recherche Cosmerv avec le Département du Loiret et l'Université d'Orléans depuis la signature d'une convention en février 2009.

La Ville intervient uniquement sur le volet « recherche publique ».

Des modifications ayant été apportées par le Ministère de l'Industrie sur les aspects financiers du projet, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement du programme de recherche Cosmerv, à passer avec le Département et l'Université, afin de prendre en compte la réduction de l'enveloppe globale d'une part et la modification de la durée du projet COSMEREV d'autre part. Le montant de la participation de la Ville reste inchangé.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Mme BARRUEL

n° 60 - **Association DREAM. Mise en œuvre du cluster. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

A la suite de l'étude initiée par la Ville d'Orléans et menée par Orléans Val de Loire Technopole en 2006, sur les possibilités de développement d'un pôle d'excellence, articulé autour du développement durable et de l'environnement est né le Cluster DREAM en 2007.

Le bilan de l'association DREAM pour 2008 est très encourageant puisque trois projets ont été lancés, un projet est en phase de lancement et quatre nouvelles pistes ont été identifiées pour un démarrage prévu fin 2009/début 2010. Ont été ainsi générées plus de dix créations d'emplois ainsi que deux nouvelles filières de formation continue.

Afin de poursuivre le soutien de la Ville à cette association, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association, afin de préciser les engagements des parties pour l'année 2009 ;

2°) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 000 € à cette association.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 61 - **Association Orléans Val de Loire Technopole. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

L'objectif général de l'association Orléans Val de Loire Technopole est de promouvoir les capacités d'innovation de l'agglomération orléanaise, du Département du Loiret et de la Région Centre, de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises ainsi que d'accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités technologiques.

En 2008, à la demande de la Ville, l'association s'est notamment investie dans les thématiques concernant le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

De nombreuses actions sont menées par la Technopole qui intéressent la Ville d'Orléans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec Orléans Val de Loire Technopole, afin de préciser les engagements des parties pour l'année 2009 ;

2°) d'attribuer une subvention de 80 000 € à cette association.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme BARRUEL

n° 62 - **Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de :

o 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « l'efficacité du droit de l'environnement – Mise en œuvre et sanction » ;

o 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « Si loin, si près : l'exotisme aujourd'hui » ;

o 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation des « Journées de la section chimique de France (S.C.F.) – Section Régionale Centre Ouest » ;

o 400 € au profit du Groupe Kinésithérapie de travail sur la Scoliose et le Rachis pour l'organisation de son 37ème congrès.

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 non participation.

Mme SAUVEGRAIN

n° 63 - **Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Marché de maîtrise d'œuvre. Election des membres du jury.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche, une procédure de consultation a été lancée le 31 juillet 2009 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin de désigner l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (A.C.M.H.), ou le groupement sous la direction d'un A.C.M.H., qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il convient de déterminer la composition du jury, appelé à siéger dans le cadre de cette procédure.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants constituant le jury de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	55
- Bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés	55
- Majorité absolue	28

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme BARRUEL	42 voix
- Liste conduite par M. CHAPUIS.....	13 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{55}{5} = 11$

- Liste conduite par Mme BARRUEL :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{42}{11} = 3,81$$

- Liste conduite par M. CHAPUIS :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{13}{11} = 1,18$$

La liste conduite par Mme BARRUEL a obtenu 3 sièges.

La liste conduite par M. CHAPUIS a obtenu 1 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme BARRUEL : 0,81

- Reste obtenu par la liste conduite par M. CHAPUIS : 0,18

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme BARRUEL.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme BARRUEL
- M. VALETTE
- Mme HEAU
- Mme MAUROY-PREVOST
- M. CHAPUIS

Suppléants :

- M. POISSON
- M. LANGUERRE
- M. MOITTIE
- Mme de CHANGY
- M. LEBRUN

Mme SAUVEGRAIN

n° 64 - **Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Maîtrise d'ouvrage déléguée. Approbation d'un marché.**

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur – Recherche, de transformer l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans.

Un appel d'offres ouvert européen pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été lancé.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec la S.E.M.D.O. pour un montant de 300 674,40 € T.T.C. pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

Mme DE QUATREBARBES n° 65 - **Fonds de soutien aux habitants. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 2 600 € à l'A.S.E.L.Q.O. pour l'organisation du carnaval du quartier Argonne.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 66 - **Grand Projet de Ville de La Source. Démolition de 21 logements sociaux situés 1, 11 et 13, résidence les Genêts par l'O.P.H. d'Orléans. Avis à émettre.**

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.) de La Source, une réflexion a été engagée par la Ville et l'O.P.H. d'Orléans, en concertation avec les locataires, sur l'aménagement extérieur de la résidence Les Genêts.

Ainsi, et toujours en concertation avec les locataires, un projet de résidentialisation a été élaboré pour le secteur des Genêts.

La conception de ces aménagements nécessite la démolition de 9 logements situés 1, résidence Les Genêts pour permettre l'accès à la résidence, et la démolition de 12 logements situés 11 et 13, résidence Les Genêts pour ouvrir une perspective sur l'avenue de la Bolière assurant ainsi le désenclavement de celle-ci.

Les attentes des locataires en matière de relogement ont été prises en compte par l'O.P.H. d'Orléans au moment de l'élaboration du plan de relogement.

Conformément à la circulaire du 15 novembre 2001 relative au financement des démolitions de logements locatifs sociaux, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier d'intention de démolir 21 logements sociaux situés aux 1, 11 et 13 résidence Les Genêts déposé par l'O.P.H. d'Orléans.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC

- **Grippe A H1N1. Présentation du Plan de Continuité d'Activité.**

Mme LECLERC fait un point sur la pandémie de grippe A H1N1 qui s'est rapidement propagée. A ce jour, la France est en phase 5A correspondant à de larges groupements de transmission inter-humains localisés.

Pour faire face à la possible recrudescence de la grippe A et se préparer à cette crise, les collectivités doivent constituer leur Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) avec des mesures de 2 ordres :

- maintenir la capacité des services à faire face à la crise,
- protéger les agents exposés.

Des mesures particulières de prévention sont prévues pour les écoles.

Le P.C.A. sera déclenché dès que le niveau d'alerte 6 sera atteint.

Mme LECLERC

n° 67 - **Groupement Régional de Santé Publique. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions.**

Par délibération en date du 23 février 2007, la Ville a décidé d'adhérer au Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre, et participe ainsi à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec le Groupement Régional de Santé Publique du Centre, relatives à l'octroi des subventions suivantes au titre des actions menées par la Ville :

- plan local « Nutrition Santé » 8 500 €
- action « Santé mentale » 4 260 €

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 68 - **Atelier Santé Ville. Diagnostic santé. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions.**

Les Ateliers Santé Ville sont inscrits dans un cadre contractuel Ville-Etat et constituent un outil privilégié pour renforcer une démarche de santé publique au niveau d'une ville, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La Ville souhaite valoriser et généraliser le dispositif A.S.V. sur son territoire, en vue d'établir un Programme Local de Santé ancré sur les quartiers. L'établissement d'un diagnostic santé identifiant les problèmes de santé et les ressources spécifiques à chaque territoire, est un préalable à cette démarche.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Le montant de ce diagnostic est de 30 000 € financé par la Ville à concurrence de 10 000 €, par le G.R.S.P. à hauteur de 8 000 €, les 12 000 € restants étant financés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) (10 000 € sur les crédits Etat et 2 000 € sur ceux du Département).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec les différents partenaires du dispositif Atelier Santé Ville, relatives à l'octroi de subventions pour l'établissement de diagnostics santé.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 69 - **Association « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville.**

L'association nationale dénommée « Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale » a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation, et notamment de « Correspondant de Nuit ».

La Ville a participé activement à la mise en place de ce Réseau, notamment par la préparation de la Charte de Déontologie.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement de l'adhésion de la Ville au « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale », dont la cotisation est fixée à 500 € pour l'année 2009 ;

2°) de désigner M. Florent MONTILLOT pour représenter la Ville au sein du réseau.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

M. MONTILLOT

n° 70 - **Prévention de la délinquance. Actions menées par la Ville. Versement de subventions au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation de conventions.**

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec l'A.C.S.E., relatives à l'attribution d'une somme globale de 36 400 € pour l'année 2009 et de 5 600 € pour l'année 2010 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, pour les actions menées par la Ville dans ce domaine :

- favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture
- renforcer les capacités de supervision des parents
- lutter contre le décrochage scolaire

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 71 - **Expérimentation « Coup de Pouce ». Accueil de jeunes volontaires par le biais du Service Civil Volontaire. Approbation.**

Active en matière d'insertion dans la vie professionnelle, la Ville avait décidé, par délibération du 13 avril 2007, d'accueillir 20 volontaires en vue de mener des actions principalement liées à la mise en place de l'Agenda 21 ; à ce titre, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (A.C.S.E.) avait délivré un agrément à la Ville lui permettant de recruter vingt jeunes, pour une durée de trois ans.

A l'occasion de la rentrée 2009, la Ville participera à une expérimentation « Coup de pouce » proposée par le Haut Commissariat à la Jeunesse dont l'objectif est de renforcer la cohésion sociale et la réussite des enfants, par le biais de l'intervention de jeunes en « Service Civil Volontaire » au sein des écoles. Dans ce cadre, huit jeunes de niveau bac + 2 seront accueillis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de solliciter auprès de l'A.C.S.E. l'extension des missions confiées aux jeunes du Service Civil Volontaire dans le cadre de l'expérimentation « Coup de pouce » ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions ou contrats nécessaires à passer avec les différents partenaires, au titre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 72 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste d'un attaché de presse. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un attaché de presse rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Mme SAUVEGRAIN

n° 73 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé de communication rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 74 - **Pôle Prévention-Réussite. Poste de responsable de secteur de La Source. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Par délibération en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un responsable de secteur de La Source, rattaché à ce jour à la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité.

Le contrat arrivant à expiration, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à pourvoir ce poste rattaché au pôle Prévention et Réussite, par voie contractuelle, pour une durée d'un an, à compter du 4 novembre 2009.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 75 - **Pôle Prévention-Réussite. Poste de coordinateur de la Réussite Educative. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Sous l'autorité directe du responsable du pôle Prévention-Réussite, le coordinateur de la Réussite Educative a pour mission de mobiliser les différents acteurs autour de ce projets, y compris ceux du service de la veille éducative et d'en évaluer les activités.

Ce poste étant vacant, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir ce poste pour une durée de trois ans.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 76 **Immeuble 41-43, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux. Approbation de marchés.**

Dans le cadre de la mutualisation des services financiers et de l'atelier d'imprimerie/reprographie de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo), des études ont été menées sur le site du 41-43, rue du Bourdon Blanc afin d'accueillir les différentes activités.

Un appel d'offres a été lancé le 29 juillet 2009.

Suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux, dans ces locaux, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 77 - **Artère de communication par fibres optiques. Dévoiement des réseaux dans le cadre de CLEO. Partenariat avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire, le Département du Loiret et le C.H.R.O. Approbation d'un avenant.**

Le Département du Loiret, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) et la Ville d'Orléans ont décidé, par convention de partenariat signée le 17 septembre 2000, de réaliser une artère de communication par fibres optiques destinée aux transmissions de voix, de données, d'images entre leurs différents sites dans l'agglomération orléanaise.

Cette convention prévoit de confier à l'AggLO, la maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'exploitation de l'artère de communication, la ville d'Orléans assurant la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat, à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département et le C.H.R.O. relatif aux opérations de dévoiement des réseaux de l'artère de communication par fibres optiques dans le cadre des travaux de CLEO.

La participation de la Ville s'élève à 8 296,91 €

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 78 - **Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Lots n° 3 et 7. Approbation de marchés après appel d'offres.**

L'entretien des véhicules municipaux est assuré, soit en interne, soit en recourant aux garages privés, et les travaux réalisés en régie nécessitent l'acquisition auprès de fournisseurs des pièces de rechange.

En application du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres a été engagée, permettant de conclure pour chacun des lots n° 3 et 7, des marchés d'une durée d'un an, reconductibles deux fois.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Orléans V.I. concernant le lot n° 3, pièces de rechange pour les Véhicules Utilitaires et Poids Lourds de marque IVECO, dont le montant minimum est de 2 000 € T.T.C. et le montant maximum de 20 000 €T.T.C. ;

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Turbo's Hoët concernant le lot n° 7, pièces de rechange pour les véhicules Poids Lourds MERCEDES, véhicules Poids Lourds RENAULT, dont le montant minimum est de 500 € T.T.C. et le montant maximum de 5 000 T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 79 - **Fourniture d'un service de télécommunications pour la Ville d'Orléans et le C.C.A.S. Groupement de commandes. Approbation d'une convention.**

Les marchés publics de services de téléphonie fixe, mobile et Internet arriveront à échéance au mois de novembre prochain.

Dans la perspective de leur renouvellement, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) afin d'obtenir de meilleurs coûts et d'assurer la cohérence des services utilisés par ces deux entités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S., relative à la passation du marché « fourniture d'un service de télécommunications ».

Adopté à l'unanimité.

- Question orale de M. LEBRUN relative au changement de statut de La Poste.

- Question orale de M. RICOUD relative aux régularisations des charges 2008 des locataires de l'O.P.H. d'Orléans chauffés par la S.O.C.O.S. et la S.O.D.C.

- Question orale de Mme PARAYRE relative à l'affichage sauvage sur le mobilier urbain notamment dans le quartier Gare.

Orléans, le 14 septembre 2009

Le Maire,

Serge GROUARD